

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 9 septembre 2016 pour le jeudi 15 septembre 2016 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal **Séance du 15 septembre 2016**

N° 26

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTSAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COCQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mr CHABAUD Gilbert, Mme MOREL Rachel.

Mr CHABAUD Gilbert a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr CARTE Claude.

Mme MOREL Rachel a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 26 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Claude CARTE est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 7 juillet 2016.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Parking maison de santé : fonds de concours intercommunal

Monsieur le Maire expose au conseil que pour soutenir les communes membres de la Communauté de communes de la Vallière dans leurs projets d'investissement, le Conseil communautaire a mis en place un fonds de soutien.

Ce fonds doit permettre d'aider les communes dans leur projet à hauteur d'une aide maximum globale de 45 000 € pour chacune des communes à échelle du mandat.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal vient de réaliser une opération d'aménagement urbain pour la requalification des espaces publics attenants à la Maison pluridisciplinaire de santé pour un total de dépenses à charge de la commune s'élevant à la somme de 200 000 euros TTC.

La livraison définitive de ce chantier sera effective le mardi 4 octobre 2016.

Il propose donc au Conseil municipal de déposer auprès de la Communauté de communes de la Vallière, une demande de subvention sur le fonds de soutien à l'investissement communal pour cette opération.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

1.2 - Budget centre village : amortissement bâtiment et subvention FISAC

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de réhabilitation de la Maison Lalande par la transformation du rez-de-chaussée en magasin étant terminés, il convient de procéder à leur amortissement.

Le bilan de l'opération s'élève à 256 167,54 € H.T.

Monsieur le Maire propose d'amortir ces travaux sur une durée de 18 ans, de 2017 à 2034, correspondant à la durée de l'emprunt.

Il convient également d'amortir la subvention du FISAC dont le solde vient d'être versé.

Cette subvention d'un montant total de 80 235,13 € concernait deux projets en centre village :

- 43 366,23 € pour le magasin sis au rez-de-chaussée de la maison Lalande.

- 36 868,90 € pour l'extension du magasin la Panouille.

Décision : accord à l'unanimité.

1.3 – Achat parcelle « Les Rippes » consorts Renoud

Monsieur le Maire expose au conseil l'intérêt d'acquérir une parcelle de terrain sise lieudit « les Rippes » à Ceyzériat compte tenu de la situation de celle-ci.

Il rappelle que cette acquisition a été prévue et votée au budget 2016.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section AM n° 12, zone UB, d'une contenance de 313 m², appartenant aux consorts Renoud.

Ceux-ci proposent un prix de 13 459 €, soit 43 € le m², légèrement inférieur au prix d'acquisition qu'ils en ont fait en 2013.

Décision : accord à l'unanimité.

1.4 – Rapport assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA, conformément à l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelant que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

Décision : à l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal donne quitus au mandataire concernant le rapport présenté par la SEMCODA sur son activité et ses résultats pour l'année 2015.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Incorporation bien sans maître parcelles « Le Poisoy »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a engagé la procédure prévue aux articles L. 27 bis du Code du domaine de l'État et L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques à l'encontre des biens listés ci-dessous :

- parcelles section AM n° 284, 684, 402 et 681 « Le Poisy » pour une contenance totale de 1 772 m², zone UB du PLU.

Il rappelle que ces parcelles n'ont pas de propriétaires connus et que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

Un arrêté N°16/12 portant constatation d'un bien sans maître a ainsi été adopté en date du 12 février 2016.

Les propriétaires des biens ne se sont pas fait connaître dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. Il est donc proposé d'incorporer ces biens considérés sans maître dans le domaine communal. Un avis dans le journal « la Voix de l'Ain » a été publié le 19 février 2016.

Monsieur le Maire invite en conséquence le conseil à délibérer.

Décision : accord à l'unanimité pour que les biens cités ci-dessus soient incorporés au domaine communal en application de l'article 713 du Code civil ;

2.2. – Décision modificative pour achat arroseur terrain de foot

Monsieur CARTE rappelle au conseil que l'arroseur pour le terrain de football (terrain d'honneur) avait été acheté en dualité avec la mairie de Montagnat.

Celle-ci ayant refait son terrain de foot, elle a désormais plus de besoin en matière d'arrosage, et il s'avère difficile d'en répartir l'usage. D'autant plus que cet appareil supporte mal les transports routiers.

La commune de Ceyzériat a donc acheté un deuxième arroseur, bénéficiant ainsi d'une remise. La commune de Montagnat garde le nouveau et la commune de Ceyzériat l'ancien avec une clef de répartition de 2/3, 1/3.

Le coût HT après remise étant de 4 500 €, une décision modificative pour un montant de 1/3 soit 1 500 € TTC est nécessaire.

Décision : accord à l'unanimité.

2.3. – Décision modificative pour extincteurs bâtiments communaux

Chaque année, début juillet, la vérification de l'ensemble des extincteurs suivie d'une proposition de renouvellement est effectuée. Les propositions 2016 n'ayant pas été transmises avant le vote du budget, Monsieur CARTE informe le conseil que pour cette année, nous devons procéder à l'achat/renouvellement de 14 extincteurs pour un montant de 1 132 € TTC. Les propositions pour 2017 seront bien intégrées à la préparation du prochain budget.

2.4. – Affouages

Monsieur CARTE informe le conseil que les attributions d'affouage pour l'hiver 2016/2017 s'effectueront sur les parcelles 7, 8 et 16 avec des lots d'arbres à abattre ou avec l'exploitation de tête de feuillus abattus par l'ONF.

Il propose le maintien du montant de 35 € par lot correspondant à un volume minimum de 2.5 moules.

Comme déjà explicité au conseil d'avril, nous avons un retard d'exploitation sur notre plan d'aménagement de 3 années. En complément de l'affouage il est proposé de mettre à disposition des

habitants une vente de bois à exploiter avec des lots à un tarif similaire à l'affouage permettant de résorber en partie ce retard.

Cette vente serait proposée en début d'année. En cas de besoin, (pas assez de demandeurs), l'ONF pourra assurer la coupe et la vente en notre nom.

Toujours sur ces 3 parcelles 7, 8 et 16, le marché étant favorable, l'ONF va procéder à une vente de grumes, résineux et feuillus, qui conduira à une recette « produit du domaine » sur le budget 2017.

De ce fait, les marquages des lots d'affouages, effectués par les garants et Gilbert Chabaud ne seront réalisés qu'à partir de début novembre.

La réunion de remise des lots d'affouage est fixée au samedi 17/12/2016 et les réservations sont possibles à partir du 19/09 jusqu'au 21/10/2016.

Décision : accord à l'unanimité sur ces propositions.

2.5. – Point sur l'éclairage public

Les modifications votées en début d'année avec une coupure totale sur le village de 23h30 à 5h00 du matin ont commencé à être mises en application fin juillet.

Depuis ce matin, mis à part un dysfonctionnement chemin du Colombier et allée des Ecureuils, l'ensemble des travaux serait réalisé. Le village, hormis la rue principale et ses deux giratoires, doit donc être éteint à partir de 23h30 en semaine.

Mr CARTE demande aux conseillers de signaler toute anomalie constatée ces prochains jours avant que la mairie procède au règlement des travaux.

Il remercie Mr BOURGIER qui a effectué un tour de ville fin août après minuit pour répertorier les anomalies à la demande du maître d'œuvre. On peut néanmoins s'interroger sur la qualité de préparation et de réalisation de cette entreprise vu l'objet de la demande et vu le nombre d'écarts.

Suite à plusieurs remarques, un article sur le dernier 4 pages rappelle le fonctionnement des horloges astronomiques avec effectivement un codage calé sur l'horaire lever et coucher du soleil disponible sur internet. Mr CARTE précise que ces horloges permettent une économie prévisionnelle de 300 h d'allumage annuel par rapport aux anciennes technologies telles que les « lumandars » par exemple.

Un point financier sera réalisé début 2017 pour valider les économies attendues.

Le marché d'exploitation du réseau d'éclairage public qui était assuré jusqu'alors par la SDEL sera désormais assuré par l'entreprise BABOLAT.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Commission Travaux du 13 septembre 2016

Monsieur BOURGIER donne le compte rendu de la commission travaux qui a eu lieu le 13 septembre dernier :

Chemin de Schall : Partie Communale : l'entreprise Sotrapp a terminé la construction du mur de soutènement en enrochement ; les travaux de voirie sont prévus pour 2017. La remise en état du chemin est prévue pour 2017 financée par nos droits de tirage.

Ecole Primaire : L'entreprise Chichoux G. a réalisé des travaux de peinture dans le hall de l'entrée principale.

Chemin des Platières : la CCLV a effectué le revêtement de la placette de retournement. (Service Ordures Ménagères)

Mur de soutènement/parking MSP : Suite à l'extension du parking, il avait été décidé de faire rejointoyer les pierres du mur. Entreprise GALYS : travaux terminés.

Toiture Bâtiment Poste : Entreprise SMA : remplacement et modification de la couverture de toiture sur les dépendances de la POSTE. Travaux terminés.
Le sol n'ayant plus de piliers, la mise en œuvre des enrobés rouge sur le cheminement devrait suivre rapidement.

Courrier d'Orange : Suite à l'abrogation du service universel (SU) publiphonie, Orange va procéder, sur le territoire, à la dépose de 39 539 publiphones (cabine téléphoniques) dont celui de la place de Domagne.

La durée moyenne d'utilisation des cabines installées sur notre commune est de 00:02:04 (h:mn:ss) jour/cabine.

Orange souhaite réitérer son engagement de ne pas déposer un publiphone qui ne serait pas couvert par un service de voix sur mobile en son point d'implantation.

Accessibilité aux ERP : Rampe handicapés ancienne mairie: avec les vacances, les travaux ont pris du retard. L'entreprise BOURCET effectuera prochainement la pose d'un carrelage en pierre.

- suite de ce chantier : crépissage des murets (couleur du bâtiment).
- reprise d'enrobés.
- pose des jardinières que nous avons récupérées lors de la construction de la gendarmerie.

Accessibilité ancienne mairie : Le bureau d'architecture DOSSE a réalisé à titre gracieux une étude concernant l'installation de l'ascenseur, et nous a remis un plan d'exécution. Une mission a donc été confiée au bureau d'étude BETEC Structures (St JUST), concernant la faisabilité, le montage d'un dossier pour appel d'offre, et le suivi des travaux. Un devis a été demandé concernant cette mission.

Plan de désherbage : suivi par Madame Eloïse Grimbert (sans nouvelle).

CCLV : Un plan a été transmis à Eurovia concernant les principales surfaces à traiter au « point à temps ». A noter : une quantité d'émulsion de bitume en diminution, du fait de l'amélioration progressive du revêtement de nos voies. 3.5 tonnes au lieu de 7 tonnes en 2009.

Chemin du Chalais : suite à la visite sur place avec M. Boyer concernant le comportement de la chaussée après travaux d'élargissement, il a été décidé de remplacer la couche d'enrobé prévue sur toute la surface, par un revêtement bi-couche. Ces travaux sont prévus pour la semaine du 19 au 23 septembre.

Un élagage des arbres (CUMA de St Etienne du bois) est prévu le 19, pour faciliter le levage des bennes de camions, et diminuer le risque de chute de branches en hiver.

Parking sur RD 979 face à la MSP : L'économie réalisée sur le chemin du Chalais ainsi que divers autres chantiers (20 000 €) nous donne la possibilité d'effectuer les travaux concernant la réfection de ce parking.

Travaux prévus pour cet automne.

Les places de parking (12u) resteraient orientées à 45° contre le mur de clôture, les deux autres solutions (places de parking à 45° contre les bordures de trottoir et places de parking parallèles à la RD) n'étant pas viables, en raison notamment de la position du passage piéton. A noter la difficulté de tracer un maximum de places de parking, tout en laissant un espace trottoir sécurisé. Une discussion s'engage sur cet aménagement, Monsieur Pascal Berteaux souhaitant un réexamen de ce projet par la commission afin de mieux traiter la circulation piétonne.

Lycée des Sardières : Comme chaque année, les probationnaires interviendront sur la Commune.

- Débroussaillage du sentier communal situé Chemin de Shall en direction de l'emplacement de l'ancien pont des vendangeurs.
- Entretien du sentier pédestre en périphérie du terrain de foot (partie basse) qui avait été déboisé l'année dernière.
- Nettoyage de l'abri bus de Domagne.
- Modification des marches d'escalier du lavoir de Tréconnas.

Giratoire ouest : Le lundi 22 août, les employés municipaux ont constaté la disparition d'une des trois cuves de l'alambic, qui avaient été lestées de quelques dizaines de kg de béton, pour rendre l'ensemble définitivement inutilisable en terme de distillation.

Depuis, la protection est montée d'un cran : les cuves sont remplies de béton.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Illuminations : La SDEL effectuera les modifications de branchements électriques pour les nouvelles guirlandes au centre village. Date prévue : 15 octobre 2016.

Acquisition d'une balayeuse de voirie: depuis plusieurs années, il était question de s'équiper d'une balayeuse, et éventuellement, d'en acheter une conjointement avec la commune de Jasseron. Cette solution avait été écartée pour divers problèmes (partage du matériel, entretien, réparations, responsabilité, etc.) Une situation similaire avait été vécue, avec l'arroseur, partagé avec Montagnat. Une opportunité s'est présentée concernant la possibilité d'acquérir une balayeuse autoportée d'occasion de marque allemande (Karcher), datant de 2004. Moteur Kubota de 11 KW, compteur : 400 heures. Prix : 2000 €

Cette balayeuse fonctionne. Cependant, à la demande de Mr Bourgier, après expertise des techniciens KARCHER, il s'avère que la turbine d'aspiration est à remplacer (pales usées, et surtout jeu important sur roulement de palier principal). Le reste des travaux à effectuer concerne le remplacement des deux balais rotatifs, le remplacement du câble de freins de parking, d'un rétroviseur, de la jupe d'aspiration et de l'entretien courant de ce type de matériel. Coût maximum des travaux **7 900 €**, ce qui amène à une dépense totale de **9 900 €** pour ce matériel.

Malgré cette réparation, l'ensemble de cette machine est en très bon état, de fabrication robuste.

La facture pourra être diminuée du fait que les travaux annexes au remplacement de la turbine pourront être faits par les services techniques de la commune.

Il est proposé au conseil d'effectuer l'opération en deux temps :

Avant la fin de l'année 2016 : achat de la machine : 2 000 €

En 2017 : réparation et mise en service : 7 900 €

Justification de l'achat de cette machine :

- Longueur de bordures de trottoir en augmentation régulière.
- Dangerosité du travail à la main au bord des voies.
- Travail laborieux.
- Coût élevé d'une balayeuse en location (1000€ HT par jour), entraînant une sous-utilisation, et donc un état non satisfaisant de la propreté des bords de chaussées.
- Avantage : rendement de balayage très élevé ne mobilisant qu'une personne (vitesse de travail jusqu'à 9 km/h selon l'état du sol).
- Prix d'une machine neuve équivalente : 45 000 € hors taxes.

3.2. – Rapport délégataire Lyonnaise des Eaux et rapport annuel du Président du Syndicat des Eaux :

Monsieur BOURGIER présente le diaporama du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

FACTURE TYPE POUR 120 M3 EAU 1^{er} janvier 2016 COMMUNE DE CEYZERIAT
EAU (sans la part Assainissement)

Dénominations	Abonnement	Consommation	Pour 120 M3	Total	Le M3
PART LYONNAISE DES EAUX	33.08	0.4635	55.62		
PART SYNDICAT DES EAUX	45.00	0.6279	75.35		
Préservation des ressources (Agence de l'eau)		0.0550	6.60		
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)		0.2900	34.80		
Montant H.T.	78.08	1.4364	172.37	250.45	
				13.77	
TOTAL TTC				264.22	EAU 2.20/m3

FACTURE TYPE POUR 120 M3 COMMUNE COMMUNE DE CEYZERIAT
EAU + ASSAINISSEMENT

Dénominations	Abonnement	Consommation	Pour 120M3	Total	Le M3
PART LYONNAISE DES EAUX					
PART SYNDICAT DES EAUX					
Préservation des ressources (Agence de l'eau)					
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)					
TOTAL TTC					EAU 2.20€/m3
PART COMMUNES (assainissement)	50.00				
Consommation (assainissement)		1.10	132.00		
Modernisation des réseaux		0.16	19.20		
Montant H.T	50.00	1.25	151.20	201.20	
TVA 10 %				20.12	
TOTAL TTC				221.32	Assainissement 1.84€/m3

MONTANT DU PRIX DE L'EAU ASSAINISSEMENT COMPRIS : 4.04 € TTC LE M3.

Décision : approbation à l'unanimité.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission urbanisme du 12 septembre 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

SCI LOLA

Sur un terrain situé ZAC de la Teppe

Parcelle(s) N° 649 Section AB située(s) en zone 1AUX & A

D'une superficie totale de 2000 m²

POUR L'IMPLANTATION D'UN LOCAL DE STOCKAGE

SEMCODA et Commune de CEYZERIAT

Sur un terrain situé Rue Jérôme Lalande

Parcelle(s) N° 877 Section AL située(s) en zone UBb

D'une superficie totale de 11325 m²

POUR LA REQUALIFICATION DE L'ÎLOT BOUVARD (66 LOGEMENTS ET UN BÂTIMENT COMMUNAL)

BIGARNET Marc-Pierre & SEGUIN-NANTAS Sandra

Sur un terrain situé 48 rue du Pressoir

Parcelle(s) N° 222 Section AH située(s) en zone UAa et UBa

D'une superficie totale de 288 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

SCI XAAR

Sur un terrain situé ZAC de la Teppe

Parcelle(s) N° 707, 709 et 710 Section AB située(s) en zone 1AUX

D'une superficie totale de 3159 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ARTISANAL AVEC 2 COMMERCES, 2 BUREAUX ET 2 PARTIES HANGAR ARTISANAL

JEGO Vanessa

Sur un terrain situé Lotissement Le Fortunat

Parcelle(s) N° 458 Section AK située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 766 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

SCI YME

Sur un terrain situé ZAC de la Teppe

Parcelle(s) N° Section ZA située(s) en zone 1AUx

D'une superficie totale de 2943 m²

POUR CONSTRUCTION D'ENTREPÔTS AVEC BUREAUX ET LOGEMENTS

PERMIS DE DÉMOLIR

Commune de CEYZERIAT

Sur un terrain situé Rue Jérôme Lalande

Parcelle(s) N° 877 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 11325 m²

POUR DÉMOLITION DE LOCAUX INDUSTRIELS AVEC CONSERVATION DE LA FAÇADE SUD

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

GHILASSENE Youcef

Sur un terrain situé 454 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 519 Section AK située(s) en zone UBa & 1AU
D'une superficie totale de 1924 m²
POUR LA POSE DE QUATRE VELUX EN TOITURE

GHILASSENE Youcef

Sur un terrain situé 454 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 519 Section AK située(s) en zone UBa & 1AU
D'une superficie totale de 1924 m²
POUR LA POSE D'UNE CLOTURE EN GRILLAGE

Orange SA

Sur un terrain situé ZA Domagne
Parcelle(s) N° 1997 Section A située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 6344 m²
POUR LA RÉHAUSSE DU PILÔNE DE 4,65 M

CALIS Selahattin

Sur un terrain situé 386 chemin de la Grande Fontaine
Parcelle(s) N° 379 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1104 m²
POUR L'EDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

MOURIESSE David

Sur un terrain situé 164 route de Revonnas
Parcelle(s) N° 366 Section AK située(s) en zone UBa & 1AU
D'une superficie totale de 2273 m²
POUR L'EDIFICATION D'UNE PISCINE AUTOPORTANTE

GILLET Aurélien

Sur un terrain situé 19 rue Henri Dunant
Parcelle(s) N° 641 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1000 m²
POUR LA CRÉATION D'UNE OUVERTURE EN FAÇADE OUEST

TRUCHY Alain

Sur un terrain situé 36 rue des Lys
Parcelle(s) N° 567 Section AM située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 795 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE (PAR EXTENSION)

SALVADOR Cédric

Sur un terrain situé 10 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 761 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1489 m²
POUR LA POSE D'UNE CLÔTURE EN GRILLAGE LE LONG DE LA VOIRIE

PRABEL Michel

Sur un terrain situé 34 chemin du Four
Parcelle(s) N° 343 & 328 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1239 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UN AVANT-TOIT AU-DESSUS DE LA TERRASSE

JOLY Jean-Claude
Sur un terrain situé 118 chemin de Saumont
Parcelle(s) N° 831 Section D située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1034 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Thierry GRAVIER
Sur un terrain situé 32 rue des Lys
Parcelle(s) N° 559 Section AM située(s) en zone 1AU & Uba
D'une superficie totale de 1072 m²
VENTE JARLOT / DEVOUASSOUX

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Lotissement La Fontaine
Parcelle(s) N° 395 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 822 m²
VENTE CONSORTS VUCHOT / GUILLET-GUETTOUCHI

Demande de Maître Gilles BEAUDOT
Sur un terrain situé 14 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 253 Section AH située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 810 m²
VENTE CONSORTS COURCIAT / CONDEMINE

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 3 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 877, 880, 537 & 536 Section AL située(s) en zone UBb
D'une superficie totale de 14621 m²
VENTE CCLV / SEMCODA

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 77 chemin de la Treille
Parcelle(s) N° 489 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 706 m²
VENTE DEBISE / LEFRANC _ CHADEYRON

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 725, 726, 730 & 737 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1121 m²
VENTE CONSORTS ROSSET / FACUNDO

Demande de SCP MONTAGNON PLANCHON DAUBORD
Sur un terrain situé 256 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 241p, 243p, 242p & 245p Section AD située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 577 m²
VENTE VEYRET / SCI C2V

Demande de SCP BIGOT FAURE RENOUX
Sur un terrain situé Le Village
Parcelle(s) N° 463 & 159 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 4684 m²
VENTE DEFAUDON / SARL AFA pour un montant de 215 000 €
Demande de Maître Mathias FOURNERON

Sur un terrain situé 905 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 225 Section AC située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 615 m²
VENTE CANTON / RAYMOND _ BURGOS

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 16 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 807 Section AM située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 665 m²
VENTE MONTANDRAU / MERLE

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL valablement représentée par Maître Louis-Philippe TANDONNET
Sur un terrain situé 87 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 1920 Section A située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1556 m²
VENTE BEKKRAR / MARTINEZ _ OLLIVIER HENRY

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Rentrée scolaire

Madame TRENTESAUX fait le compte rendu de la rentrée scolaire.

350 enfants ont été accueillis soit 110 en maternelle et 240 en élémentaire.

En maternelle, les 5 classes ont été maintenues comme prévu. Madame Jobazé est partie pour 1 an en formation. Elle est remplacée par madame Autissier-Venant, elle-même en arrêt maladie et remplacée par madame Silveski. Elles ont en charge la classe des petits avec 24 élèves.

Madame Baretta a 23 élèves en petite et moyenne section.

Madame Michel, directrice, a la moyenne section avec 20 élèves. La décharge de direction le lundi est assurée par Monsieur Langlais.

Madame Justa a 21 enfants pour la grande section et Madame Grozel assure la 2^{ème} classe de grande section avec 22 élèves.

Mesdames Martine Bulin, Catherine Billoud, Pauline Danjean et Laura Bourgeois occupent les fonctions d'ATSEM et Madame Odette Recchi est en contrat unique d'insertion pour l'année.

En élémentaire, 240 élèves répartis dans 9 classes :

26 CP avec Madame Blanc ; 26 CP avec Madame Monchalain ; 28 CE1 avec Madame Lime et Monsieur Langlais le mardi ; 24 CE1-CE2 avec mesdames Chabert et Chanel ; 30 CE2 avec Monsieur Dreno ; 27 CM1 avec Mesdames Perez et Blanc ; 25 CM1 avec Madame Tissot ; 27 CM2 avec Monsieur Gau et 27 CM2 avec Madame Rochet.

Madame Laetitia Dunant est en contrat unique d'insertion pour l'année.

Tous les travaux demandés ont été faits pendant les vacances : la cage de foot a été montée, les lignes de cour et jeux au sol tracés, les étagères fixées, la peinture du hall d'entrée a été faite, le matériel demandé dans les 2 écoles a été livré ainsi qu'un nouvel ordinateur pour la directrice de maternelle.

Mme TRENTESAUX remercie Mesdames Josette FROMENT et Isabelle FRANCK qui ont accepté de vérifier les sacs à l'entrée des écoles les 2 premiers jours de la rentrée conformément à la demande du ministère. C'est une tâche ingrate et pas toujours facile à faire respecter.

Pour la cantine : rien de particulier, tout s'est bien passé. Une stagiaire de l'IME de Villereversure sera accueillie du 10 octobre au 18 novembre.

Pour la garderie : l'organisation avec le personnel fonctionne bien.

Des modifications quant à la tarification avec le logiciel seront à étudier. Une réunion de commission est programmée début octobre pour trouver une solution satisfaisante. Celle-ci sera présentée lors de la prochaine séance de conseil municipal.

5.2. - Bibliothèque :

Une réunion a eu lieu mercredi 14 septembre.

Fanny Maréchal a commencé cette nouvelle année scolaire avec toujours autant de projets. Elle assure l'animation pour les classes ainsi que les NAP le jeudi et vendredi de 11h30 à 12h20 pour les CE2 et CM. Pour cette première période le thème est : « les musiques et instruments du monde ».

L'opération « première page » aura lieu pour la première fois à Ceyzériat entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre. Cette opération consiste à remettre un album aux enfants nés en 2015. Elle est à l'initiative du Conseil départemental.

Pour le lancement de cette opération le 1 octobre, une animation spéciale : « bébé bouquine » aura lieu à la bibliothèque à 10h et sera suivie par une autre animation « le temps des histoires » à 11h pour les plus de 4 ans.

Les animations « interlignes » avec le soutien de la DLP, du Conseil Départemental et de la commune auront lieu entre le 30 septembre et le 16 décembre.

- Une animation avec diaporama d'archives sur Ceyzériat aura lieu entre le 18 octobre et fin décembre. Cette animation sera également présentée à la maison de retraite. Une quarantaine de photos sur Ceyzériat d'autrefois seront présentées. Elles appartiennent pour la grande majorité à M. Henri Joly qui était correspondant de presse en 1960 et maintenant décédé.
- Un atelier de scrapbooking se fera le 8 octobre à la bibliothèque.
- Du 30 septembre au 17 octobre une exposition Art Bis, créée par le groupe « Résonance Contemporaine » : auto-portraits réalisés par de jeunes adultes handicapés, sera animée en soirée par les percussions de Treffort.
- Le 17 octobre à 18h : rencontre avec les membres de cette association. Une conférence débat sur le thème « culture et handicap » sera animé par Alain Goudard.
- Le 18 novembre à 18h diffusion du documentaire « le sel de la Terre » de Wim Wenders sur le photographe Sebastiao Salgado suivi d'un débat avec une équipe du CCFD-terre solidaire. Cette diffusion s'adresse aux ados et adultes car les images sont assez dures. Cette projection sera suivie d'un débat animé par Bernadette Bardet.
- Le 6 décembre : atelier avec le photo-journaliste David Groison (de la revue phosphore). Cette animation est réservée à une classe du collège qui travaille en amont avec leur professeur madame Chival.
- Le 16 décembre à 18h : 6^{ème} édition du « jour le plus court ». C'est la diffusion d'une sélection de courts-métrages, destinée aux adultes et adolescents.

Toutes ces animations sont gratuites.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

6.1. – Rencontre avec les présidents d'associations à la salle de sport Domagne

Mme Cécile Tavel a rencontré les présidents ou représentants du Tennis, basket, et foot.
Commission sport : Pascal Branche, Sylvain Pivet, Christophe Coquelet, Cécile tavel et Jean-Yves Flochon.

L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur l'utilisation du site de Domagne.
Un point a été fait sur l'occupation du gymnase le samedi et dimanche.
L'échange a été très intéressant et nécessaire. Il est à renouveler régulièrement.

Il a été acté :

Le samedi : le gymnase est réservé le matin au tennis et l'après-midi au basket.

Le dimanche : matin loisirs foot si la salle n'est pas occupée par le tennis en cas de pluie et si il n'y a pas de manifestation.

Le foot et le basket doivent se concerter en fonction du planning des matchs.

Si le foot a besoin des 4 vestiaires, le basket jouera dans le gymnase du collège.

Pour les tournois : concertations.

Le site de Domagne est de plus en plus sollicité au détriment de Montagnat.

Le gymnase du collège n'est pas propice aux manifestations type tournoi car il ne dispose pas de salle de convivialité et de buvette.

Le badminton a demandé un dimanche pour une porte ouverte. Le seul disponible est le 4 septembre.

Le foot renouvelle son tournoi de l'ascension sur Domagne.

Le basket organise une farfouille le 7 mai et le tournoi Ain stars.

Le tennis réserve les 3 gymnases les 3 premiers week-ends de juin en cas de pluie.

Le bureau sera partagé par les 2 salariés du basket et un emploi d'avenir pour le FC Vallière...

Les associations ont accepté de libérer le site pour le samedi 17 septembre : l'entreprise Bouvard organise une journée du sport.

Les associations ont demandé la possibilité d'avoir un planning partagé en ligne pour gérer le gymnase, les vestiaires, la buvette et la salle de convivialité.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Commission culturelle du 2 septembre 2016

Mme Françoise Dufour indique que cette réunion a été ciblée sur l'organisation du Forum sur la santé.

Nouveau point sur les participants à l'intérieur et à l'extérieur du Centre festif, les démarches concernant la communication écrite, le lancement des invitations et les retours enregistrés, les attentes connues des établissements scolaires (Élémentaire, Maternelle, Collège et Lycée), le financement des divers postes du projet et surtout la mise en place effective du site sur le plan matériel et humain. Nous attendons de connaître les disponibilités de chacun car nous avons besoin de tous pour bien montrer qu'il s'agit d'un engagement du Conseil municipal et parce que nous avons besoin de disposer d'une aide pour la signalétique, l'accueil, l'accompagnement des scolaires, la surveillance de la salle et plus encore de la force masculine pour la mise en place des Conférences et le retrait des chaises qui leur auront été nécessaires après 20h30. Plus on a de personnel plus les plages des tâches à effectuer seront raccourcies.

7.2. – A.G. Créa Tout Va

Pour le dernier exercice, l'Association comptait 69 adhérents soit 11 de plus que l'année précédente. Si le stage destiné aux enfants a été supprimé c'est qu'il n'y a eu qu'un seul inscrit. L'ensemble des stages habituels proposés a donné satisfaction aux participants et le nouveau cours de couture a été fort apprécié. Il va donc donner lieu à une deuxième série de cours en 2017.

L'Association s'associe à d'autres associations telles en 2016 : La Grappe d'Or pour la Grand Margot mais elle n'a pas pu répondre favorablement à l'A.A.A (date trop proche d'un autre engagement), l'École de Musique (intempéries).

En 2016/2017 les ateliers existants sont reconduits : petits cartonnages, meubles en carton, scrapbooking, art floral, patchwork, peinture, aquarelle, couture. Nouveautés : tricotage peut-être en association avec le Foyer de l'amitié qui propose la même activité, des ateliers découvertes chaque trimestre.

La cotisation à l'année dépend du type d'atelier et varie de 120 à 230 euros sans compter l'adhésion de 15 euros.

Le bilan financier fait état d'un résultat positif de 1951,43 euros et d'un avoir au 31 août 2016 de 9178,51 euros.

Le Conseil d'administration a été renouvelé sans difficulté et 2 nouvelles personnes en feront désormais partie.

Divers :

Madame DUFOUR remercie les conseillers pour la distribution du Bulletin Mairie de septembre. Elle annonce la prestation de Mélodifoliz dans l'ancienne mairie « guitares en patrimoine et expositions » ce dimanche 18 septembre à 16h.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – Dates des élections 2017

Monsieur le Maire informe le conseil que les dates des élections en 2017 sont fixées :

Elections présidentielles : dimanches 23 avril 2017 et 7 mai 2017.

Elections législatives : dimanches 11 et 18 juin 2017.

Il est demandé aux conseillers de bien vouloir réserver ces dates pour assurer la tenue des bureaux de vote.

8.2. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
JUILLET 2016 :	148	89	59	118	30
AOUT 2016 :	153	87	66	120	33

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 13 octobre 2016 à 20 h 30.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,